



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Arrêté réglementant le stationnement

**OBJET : abrogation arrêté-aire de livraison au
droit du 33 rue des Laitières**

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère régionale d'Ile-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code de la route ;

VU le Code pénal ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ;

CONSIDERANT qu'il appartient à Madame le Maire d'instituer la réglementation en matière de circulation et stationnement ;

ARRÊTE

ARTICLE I – L'arrêté municipal n°2743 en date du 10 octobre 2018, instaurant un stationnement réservé à l'arrêt des véhicules effectuant un chargement ou un déchargement de marchandises rue des Laitières au droit du n°33 **est abrogé**.

ARTICLE II – Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE III – Le présent arrêté est publié.